

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Le cuivre, la nouvelle cible de Donald Trump

Par Marc-Antoine Dumont, économiste senior

L'administration Trump a imposé un tarif de 50 % sur les importations américaines de produits en cuivre, dans l'espoir de relancer une industrie en déclin. Depuis 1995, la production et le raffinage de cuivre aux États-Unis ont chuté de plus de moitié, rendant le pays fortement dépendant des importations. Toutefois, la mesure risque plutôt de fragmenter le marché mondial, d'alimenter l'inflation et de nuire à la fluidité des chaînes d'approvisionnement. Les obstacles structurels à une réelle relance – délais réglementaires, faible qualité des gisements, coûts élevés – ne sont tout simplement pas considérés. Le Canada, bien que largement épargné par le tarif, pourrait subir un contrecoup indirect par la baisse de la demande américaine. En somme, cette nouvelle mesure s'inscrit dans une logique protectionniste, mais ses effets risquent de se faire sentir davantage sur les consommateurs américains que sur la production nationale à court terme.

Pourquoi tarifer les importations américaines de cuivre?

La mesure s'inscrit dans une logique de rapatrier la production minière aux États-Unis après des décennies de déclin. Depuis 1995, la production américaine de cuivre a chuté (de plus de 50 %, atteignant 1 100 milliers de tonnes en 2024 (graphique 1). Cette baisse s'explique par la mondialisation, le manque d'acceptabilité sociale pour de nouveaux projets aux États-Unis et la découverte de gisements plus rentables, notamment en Afrique et au Chili, qui ont entraîné la fermeture progressive des mines américaines.

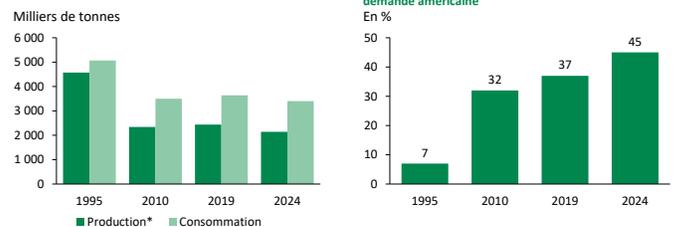
Le déplacement de la production industrielle vers l'Asie, en particulier la Chine, a aussi réduit les besoins américains en cuivre. Aujourd'hui, seules quelques mines subsistent sur le territoire américain. Les États-Unis dépendent désormais des importations pour 45 % de leur consommation, contre seulement 7 % en 1995, et ce, malgré une plus faible demande.

La dépendance s'étend également au raffinage du cuivre. Depuis 1995, les États-Unis ont perdu plus de 60 % de leur capacité de raffinage (graphique 2 à la page 2). Jugés polluants, ces sites ont été relocalisés vers la Chine, qui détient maintenant près de 60 % de la capacité mondiale. Les États-Unis doivent

ainsi exporter près de la moitié de leur production minière pour qu'elle soit raffinée, avant de la réimporter. Le tarif mis en place vise d'ailleurs uniquement les produits en cuivre et non le minerai brut ou raffiné. Cela est intentionnel afin de reconstruire la capacité américaine de raffinage.

Graphique 1

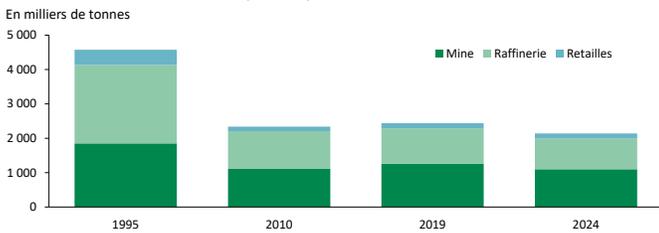
Les Américains sont devenus très dépendants des importations pour combler leurs besoins de cuivre
Production et consommation de cuivre



*Inclut la production minière, le raffinage et les retailles.
U.S. Geological Survey et Desjardins, Études économiques

Graphique 2

Bien que la baisse soit généralisée, les États-Unis ont principalement perdu leur capacité de raffiner le minerai de cuivre
Production américaine de cuivre par composante



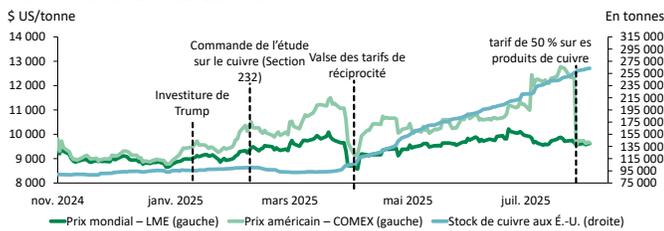
U.S. Geological Survey et Desjardins, Études économiques

Effets désirés versus effets réels du tarif

Malgré des intentions louables, le tarif douanier risque surtout de fragmenter le marché mondial, entraînant une hausse des prix aux États-Unis et une baisse ailleurs. C'est ce qui a été observé après l'annonce de la mesure en juillet 2025 : le prix nord-américain (COMEX) a bondi de 13 % (graphique 3). Depuis, l'écart avec le prix mondial (LME) est retombé autour de 100 \$ US la tonne.

Graphique 3

Le prix américain du cuivre a bondi de 13 % à la suite de la mention d'un potentiel tarif de 50 % sur les importations
Prix et stock du cuivre aux États-Unis



LME : London Metal Exchange; COMEX : The Commodity Exchange; É.-U. : États-Unis
 Datastream et Desjardins, Études économiques

À court terme, le prix nord-américain pourrait fléchir davantage en raison du stockage préventif observé en début d'année. Toutefois, une remontée semble inévitable à moyen terme. Les États-Unis ne sont pas autosuffisants et devront continuer à importer à un coût plus élevé, ce qui se répercutera sur les chaînes de production, notamment dans l'électronique, les véhicules électriques et le secteur de la construction, et pourrait alimenter l'inflation.

L'offre américaine ne bondira pas soudainement

Comme pour l'aluminium, l'acier ou la réindustrialisation en général, le tarif ne règle pas les enjeux structurels. Dans le cas du cuivre, les obstacles sont bien connus : délais de développement très longs, gisements peu compétitifs et explosion des coûts

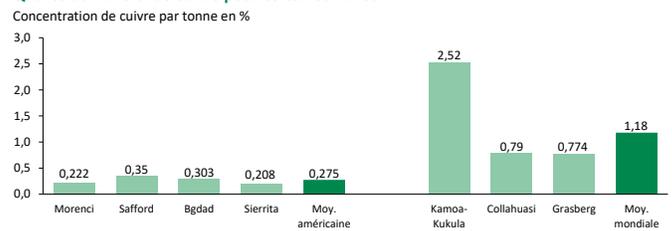
initiaux en capital. À cela s'ajoutent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et le coût croissant de l'énergie (pour plus de détails concernant ces défis, consultez notre étude « [Les freins à la réindustrialisation américaine](#) »).

Le principal frein est la lenteur des processus d'approbation, notamment ceux liés au *National Environmental Policy Act* (NEPA). Bien que le gouvernement estime ce délai à quatre ans, il s'étend souvent sur sept à dix ans, selon la US National Mining Association. Cette lenteur découle de la multiplication des études environnementales et des consultations publiques. À titre comparatif, l'obtention des permis prend environ deux ans au Canada, malgré un cadre réglementaire parfois plus strict. Cette divergence illustre les inefficiences bureaucratiques américaines qui freinent la relance minière. Évidemment, les processus d'obtention des permis doivent demeurer rigoureux afin de protéger adéquatement l'environnement et les populations locales. Au-delà du fardeau réglementaire, le manque d'acceptabilité sociale nuit aussi au développement de nouvelles mines.

Les gisements américains sont aussi de moindre qualité (graphique 4). En moyenne, la concentration de cuivre par tonne de roche est trois fois inférieure à la moyenne mondiale. Cela oblige les producteurs à mobiliser plus de ressources pour extraire une même quantité de cuivre, ce qui augmente les coûts et nuit à la compétitivité. Des innovations technologiques pourraient atténuer ce défi, mais leur déploiement prendra du temps.

Graphique 4

Les gisements américains sont de moindre qualité comparativement au reste du monde
Qualité du minerai de cuivre pour certaines mines



Moy. : moyenne
 S&P Global et Desjardins, Études économiques

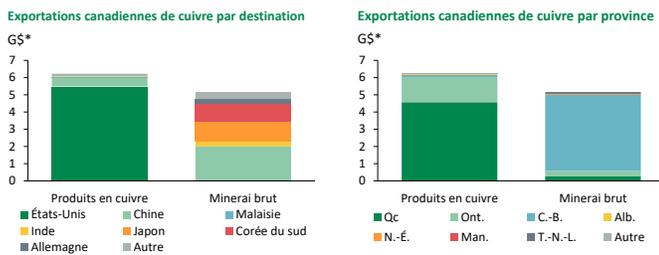
Enfin, les longs délais de développement et l'ampleur des opérations nécessaires pour compenser la faible qualité des gisements font grimper le coût initial en capital. Selon [Ahead of the Herd](#), le coût marginal pour ajouter une tonne de cuivre au marché était d'environ 4 500 \$ US en 2000. Aujourd'hui, il dépasse les 12 000 \$ US, et certains projets atteignent plus de 44 000 \$ US la tonne. Cette dynamique réduit le nombre de projets financièrement viables, ce qui freine la croissance de l'offre.

Le Canada esquivé le nouveau tarif

Bien que le Canada exporte pour 5,4 G\$ de produits en cuivre vers les États-Unis (graphique 5), seulement 6,6 % de ces envois seront assujettis au nouveau tarif de 50 %. Le Québec, qui représente 73 % des exportations vers le sud, et l'Ontario (24 %) devraient ainsi éviter le gros du contrecoup. Leur indice de vulnérabilité, soit la part des exportations visées par la mesure sur l'ensemble des exportations, demeure relativement faible, à 6,3 % pour le Québec et 4,8 % pour l'Ontario (tableau). Seul le Nouveau-Brunswick présente un risque plus élevé, avec un indice de vulnérabilité de 20,3 %. Cela dit, l'industrie manufacturière du cuivre y représente une faible part de l'économie, ce qui limite les répercussions à l'échelle provinciale.

Graphique 5

Le Québec est le principal exportateur de produits en cuivre



Sommes annuelles de 2024

Statistique Canada, White House et Desjardins, Études économiques

Tableau

Le Nouveau-Brunswick est la province la plus exposée au nouveau tarif sur le cuivre

PROVINCE	EXEMPLE DE PRODUITS TARIFÉS	VALEURS DES EXPORTATIONS VERS LES É.-U. (M\$)	INDICE DE VULNÉRABILITÉ*
Québec	7406.10.00 – Poudres de cuivre, à structure non lamellaire 7408.19.00 – Fils de cuivre affiné de grande dimension	4 437,0	6,3 %
Ontario	7411.22.00 – Tubes et tuyaux, en alliages à base de cuivre-nickel ou cuivre-nickel-zinc 7412.20.00 – Accessoires de tuyauterie	992,1	4,8 %
Colombie-Britannique	7408.19.00 – Fils de cuivre affiné de plus grande dimension 7409.29.00 – Tôles & bandes, alliages à base de cuivre-zinc	15,9	0,9 %
Alberta	7409.29.00 – Tôles & bandes, alliages à base de cuivre-zinc 7412.10.00 – Accessoires de tuyauterie	19,7	7,6 %
Nouvelle-Écosse	7412.20.00 – Accessoires de tuyauterie	0,2	0,2 %
Île-du-Prince-Édouard	7415.21.00 – Rondelles en cuivre	<0,1	1,1 %
Manitoba	7412.20.00 – Accessoires de tuyauterie 7415.39.00 – Articles en cuivre filetés, tels que vis, boulons et écrous	7,8	9,5 %
Nouveau-Brunswick	7408.19.00 – Fils de cuivre affiné de plus grande dimension 7412.20.00 – Accessoires de tuyauterie	0,8	20,3 %
Saskatchewan	7409.21.00 – Tôles & bandes, alliages à base de cuivre-zinc 7415.29.00 – Articles en cuivre non filetés	5,0	0,1 %
Terre-Neuve-Labrador		na	0,0 %
CANADA		NA	5,8 %

* Part des exportations totales assujetties au tarif de 50 %; É.-U. : États-Unis; na : non applicable
Statistique Canada, White House et Desjardins, Études économiques

Bien que les mineurs canadiens exportent principalement vers l'Asie, ceux-ci pourraient également souffrir indirectement d'une demande américaine plus faible. À court terme, les effets néfastes pourraient être amplifiés par les stocks accumulés par les entreprises américaines, équivalant à environ un an de consommation. Les exportateurs canadiens touchés pourraient devoir patienter jusqu'à l'épuisement de ces stocks avant de voir leurs carnets de commandes se regarnir.

Conclusion : une autre mesure incomplète

Le tarif douanier de 50 % sur les importations américaines de produits en cuivre ne suffira pas, à lui seul, à relancer la production américaine. Certes, la Maison-Blanche a amorcé un certain ménage, quoique maladroit, du cadre réglementaire entourant le secteur minier, mais il faudra des années, voire une décennie, avant qu'une progression significative de la production minière et du raffinage soit réellement observée aux États-Unis. D'ici là, ce sont les entreprises américaines et, ultimement, les consommateurs qui en paieront le prix. Bien que le Canada soit en grande partie épargné par le nouveau tarif, le recul de la demande américaine pèsera sur nos exportations. Il s'agirait toutefois d'une baisse marginale alors que les exportations de produits de cuivre vers les États-Unis ne représentent que 0,8 % du total de nos envois.